

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1276

16 mai 2015

SOMMAIRE

BGE Investment S.à r.l.	61248	Goya Investments S.A.	61229
BlueBay Direct Lending Fund II (Carried Interest) SLP	61246	Gramako S.à r.l.	61230
Canyon Investments S.à r.l.	61202	Grand City Properties S.A.	61223
CC Solutions S.A.	61248	Grand City Properties S.A.	61226
FMC Advisers Luxembourg S.A.	61234	GreenTree Spa World S.A.	61226
Fondation Pro Familia - Eng Hellef Fir D'Famill	61234	Grenouille S.A.	61230
Franklin Templeton Series II Funds	61248	Grenouille S.A.	61231
Gadarenes S.A.	61227	Grund Beteiligungen A.G.	61231
Gadarenes S.A.	61227	Guardian Financial Company S.à r.l.	61226
Gadarenes S.A.	61227	Guy Dubois Ventures S.à r.l.	61227
Gelustok SA	61227	Halcor S.à r.l.	61231
Gerash S.A.	61228	Harlequino S.A.	61232
Gestamp Funding Luxembourg S.A.	61222	Harmattan S.à r.l.	61232
GGI S.A.	61228	Hilsum SA	61248
Gigab S.à r.l.	61228	Holborn Investment S.à r.l.	61232
Global Advanced Metals Luxembourg S.A.	61222	HP Constructions S.à r.l.	61232
Global Infrastructure Select SICAV-FIS	61222	I.01 Euro-Immo Guy Rollinger	61234
Globe Investissement S.à r.l.	61229	I. 29 Freisenger Butteler S.à r.l.	61234
Globetel Europe Limited	61229	Immodelux S.A.	61226
Gold Paper S.à r.l.	61223	Linedome Investments S.à r.l.	61236
Gordian Group S.A.	61223	Liquid Capital Group S.à r.l.	61236
Goya Investments S.A.	61229	Liquid Capital Group S.à r.l.	61237
		Niam Core-Plus Luxembourg S.à r.l.	61244
		Olmitara Lux S.à r.l.	61240

Canyon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.498.556,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 184.678.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Canyon Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184.678 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on February 4, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) number 1095 of 30 April 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

THERE APPEARED:

Canyon Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand four hundred ninety-eight United States Dollars fifty-five United States Cents and six tenths of a United States Cent (USD 25,498.556) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184.599 (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Sofia DA CHAO-CONDE, residing professionally in Esch-sur-Alzette by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all of which are fully subscribed and paid up.

III. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decrease of the nominal value of the shares of the Company from its present amount of one United States Dollar (USD 1) to the amount one tenth of a United States Cent (USD 0.001) while maintaining the amount of the share capital of the Company at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) and hence increasing the number of shares issued by the Company to twenty thousand million (20,000,000) shares, having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each;

2. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 1. above;

3. Creation of five (5) classes of shares in the share capital of the Company, namely the class A1 shares, the class B1 shares, the class C1 shares, the class C2 shares and the class V shares;

4. Requalification of the existing shares as class V shares;

5. Increase of the share capital of the Company by an amount of five thousand four hundred ninety-eight United States Dollars fifty-five United States Cents and six tenths of a United States Cent (USD 5,498.556) in order to bring it from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), to the amount of twenty-five thousand four hundred ninety-eight United States Dollars fifty-five United States Cents and six tenths of a United States Cent (USD 25,498.556), by way of the issuance of five million four hundred ninety-eight thousand five hundred fifty-six (5,498,556) class C2 shares, all in registered form, and having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each;

6. Subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 5. above by way of a contribution in cash in exchange for the issuance of five million four hundred ninety-eight thousand five hundred fifty-six (5,498,556) class C2 shares, all in registered form, and having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each;

7. Full restatement of the articles of association of the Company (including amendments to the corporate object clause) which will read as follows:

“ Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign

entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further:

(i) perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described in this Article 3;

(ii) grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

(iii) lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

(i) raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

(ii) participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

(iii) act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.”

8. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

9. Miscellaneous.

IV. the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the nominal value of the shares of the Company from its present amount of one United States Dollar (USD 1) to the amount one tenth of a United States Cent (USD 0.001) while maintaining the amount of the share capital of the Company at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) and hence increasing the number of shares issued by the Company to twenty thousand million (20,000,000) shares, having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each.

Second resolution

In the light of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The Company’s share capital is set at twenty thousand dollars (USD 20,000.-) represented by twenty million (20,000,000) shares with a par value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create five (5) classes of shares in the share capital of the Company, namely:

- the class A1 shares having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each (the Class A1 Shares);

- the class B1 shares having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each (the Class B1 Shares);

- the class C1 shares having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each (the Class C1 Shares);

- the class C2 shares having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each (the Class C2 Shares); and

- the class V shares having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each (the Class V Shares).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to requalify the existing twenty million (20,000,000) shares of the Company, having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each, into twenty million (20,000,000) Class V Shares.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand four hundred ninety-eight United States Dollars fifty-five United States Cents and six tenths of a United States Cent (USD 5,498.556) in order to bring it from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), to the amount of twenty-five thousand four hundred ninety-eight United States Dollars fifty-five United States Cents and six tenths of a United States Cent (USD 25,498.556), by way of the issuance of five million four hundred ninety-eight thousand five hundred fifty-six (5,498,556) class C2 shares, all in registered form, and having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to five million four hundred ninety-eight thousand five hundred fifty-six (5,498,556) class C2 shares, all in registered form, and having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each, in exchange for a contribution in cash in an amount of five thousand four hundred ninety-eight United States Dollars fifty-five United States Cents and six tenths of a United States Cent (USD 5,498.556),

it being understood that such contribution is to be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The above cash contribution, in an aggregate amount of five thousand four hundred ninety-eight United States Dollars fifty-five United States Cents and six tenths of a United States Cent (USD 5,498.556), is at the free disposal of the Company.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles (including amendments to the corporate object clause), so that the Articles shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the Company is “Canyon Investments S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the Law, and these Articles.

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further:

(i) perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described in this Article 3;

(ii) grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

(iii) lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

(i) raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

(ii) participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

(iii) act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty-five thousand four hundred ninety-eight United States Dollars fifty-five United States Cents and six tenths of a United States Cent (USD 25,498.556), represented by zero (0) class A1 shares (the Class A1 Shares), zero (0) class B1 shares (the Class B1 Shares), zero (0) class C1 shares (the Class C1 Shares), five million four hundred ninety-eight thousand five hundred fifty-six (5,498,556) class C2 shares (the Class C2 Shares), and twenty million (20,000,000) class V shares (the Class V Shares), all in registered form and having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.3. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

Art. 7. Shares Transfer.

7.1. General

7.1.1 Subject to Art. 7.2, the shares (other than Class C2 Shares) are freely Transferable between shareholders.

7.1.2 When the Company has a sole shareholder, the shares are freely Transferable to third parties.

7.1.3 When the Company has more than one shareholder, the Transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least threequarters of the share capital.

7.1.4 The Transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

7.1.5 A share Transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code and the terms of the LP Agreement.

7.2. Transfer of Class C2 Shares.

7.2.1. No C2 Shareholder shall Transfer all or any part of any Class C2 Shares except in compliance with this Art.7.

7.2.2. No C2 Shareholder other than an Investor shall Transfer all or any part of any Class C2 Shares without first obtaining the General Partner's prior written consent, which consent may be withheld in the General Partner's discretion; provided that such C2 Shareholder may Transfer Class C2 Shares (a) pursuant to an Approved Sale to the extent required by Art. 7.2.3 or (b) pursuant to the forfeiture or repurchase provisions set forth in any applicable Senior Management Agreement or other Equity Agreement.

7.2.3. Subject to any contrary provision in the LP Agreement, if an Approved Sale is structured as a (i) merger or consolidation, each C2 Shareholder shall (to the extent necessary) waive any dissenters rights, appraisal rights or similar rights in connection with such merger or consolidation, (ii) sale of Partnership Equity Interests, each C2 Shareholder shall agree to sell, and shall sell, up to all of his, her, his or its Class C2 Shares on the terms and conditions approved by the General Partner and/or the Investors or (iii) sale of shares of the Company, each C2 Shareholders shall agree to sell, and shall sell, up to all of his, her or its Class C2 Shares on the terms and conditions approved by the General Partner and/or the Investors; provided, for the avoidance of doubt, that the aggregate consideration for the Class C2 Shares shall be the aggregate nominal value of such Class C2 Shares).

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

9.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

9.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

9.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 10. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 11. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with Art. 12.1(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 13. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 15. Auditors.

15.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

15.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits (being, for the avoidance of any doubt, after payment of amounts accrued or due under any indebtedness including convertible preferred equity certificates) and may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward, in each case in accordance with the applicable legal provisions and the LP Agreement.

16.3. If any distribution to the shareholders is determined to be made (whether by dividend, interim dividend, redemption (save for, for the avoidance of doubt, the Transfer of Class C2 Shares) or otherwise), the shareholders will be entitled to receive such distribution in the following manner and priority:

(i) first, to each holder of Class A1 Shares pro rata to his, her or its holding of Class A1 Shares until such time as such holders have received an amount equal to the amount that would be distributed to the holders of class A1 LP units of the Partnership under Section 4.1(a) of the LP Agreement (but, for these purposes, disregarding the application of Section 4.1(c) of the LP Agreement) if an amount equal to the sum of (x) such distribution plus (y) all other amounts to be paid by the Company to the Partnership on or prior to such time, excluding such amounts that were already taken into account in a prior distribution pursuant to this Article 16 (such sum being referred to as the Distribution Amount) was distributed pursuant to the LP Agreement;

(ii) second, to each C2 Shareholder pro rata to his, her or its holding of Class C2 Shares until such time as such holders have received an amount equal to the nominal value of the Class C2 Shares times LIBOR + 2%;

(iii) third, to each holder of Class B1 Shares pro rata to his, her or its holding of Class B1 Shares until such time as such holders have received an amount (if any) equal to (A) the amount that would be distributed to the holders of class B1 LP units of the Partnership under Section 4.1(a) of the LP Agreement (if any) (but, for these purposes, disregarding the application of Section 4.1(c) of the LP Agreement) if an amount equal to the Distribution Amount was distributed pursuant to the LP Agreement, minus (B) any amount paid to the C2 Shareholders in accordance with Art. 16.3.(ii) above;

(iv) fourth, to each holder of Class C1 Shares pro rata to his, her or its holding of Class C1 Shares until such time as such holders have received an amount (if any) equal to the amount that would be distributed to the holders of class C1 LP units of the Partnership under Section 4.1(a) of the LP Agreement (if any) (but, for these purposes, disregarding the application of Section 4.1(c) of the LP Agreement) if an amount equal to the Distribution Amount was distributed pursuant to the LP Agreement; and

(v) fifth and finally, to each holder of Class V Shares pro rata to his, her or its holding of Class V Shares, the outstanding amount.

16.4. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends;

(iv) the interim dividend must be distributed in accordance with Art. 16.3 above; and

(v) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in accordance with the distribution waterfall set out in Art. 16.3.

VII. General provisions

18.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on

one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

VIII. Definitions

Affiliate	of any particular Person means (a) any other Person controlling, controlled by or under common control with such particular Person, where “control” means the possession, directly or indirectly, of the power to direct the management and policies of a Person whether through the ownership of voting securities, by contract, or otherwise, (b) if such Person is a partnership, any partner thereof and (c) without limiting the foregoing and with respect to the General Partner and the Investors, any GTCR Fund.
Approved Sale	means the event where the General Partner approves or the Investors notify the General Partner that they desire to consummate a Sale of the Partnership to one or more Independent Third Parties.
Articles	means these articles of association.
Board	has the meaning given to such term in Art. 9.
Class A1 Shares	has the meaning given to such term in Art. 5.1.
Class B1 Shares	has the meaning given to such term in Art. 5.1.
Class C1 Shares	has the meaning given to such term in Art. 5.1.
Class C2 Shares	has the meaning given to such term in Art. 5.1.
Class V Shares	has the meaning given to such term in Art. 5.1.
Company	has the meaning given to such term in Art. 1.
C2 Shareholder	means a holder of one or several Class C2 Shares.
Distribution	means each distribution made by the Partnership to a Partner with respect to such Person’s Partnership Units, whether in cash, property or securities of the Partnership and whether by liquidating distribution, redemption, repurchase or otherwise; provided that any recapitalization, exchange or conversion of Partnership Units, any redemption or repurchase of Partnership Units pursuant to the LP Agreement or any Equity Agreement and any subdivision (by Partnership Unit split or otherwise) or combination (by reverse Partnership Unit split or otherwise) of any outstanding Partnership Unit shall not be deemed a Distribution.
Distribution Amount	has the meaning given to such term in Art. 16.3(i).
Equity Agreement	means any Partnership Unit Purchase Agreement, any Senior Management Agreement, and any other agreement, document or instrument evidencing or effecting the issuance or other Transfer of any Partnership Equity Interests or otherwise governing the terms and conditions with respect to any Partnership Equity Interests, in each case as the same may be amended or otherwise modified from time to time.
General Partner	means GTCR Canyon Partners, Ltd., a Cayman Islands exempted company, in its capacity as general partner of the Partnership, and any successor thereto in its capacity as general partner of the Partnership.
Governmental Entity	means the United States, the Cayman Islands or any other nation, any state or other political subdivision thereof, or any entity exercising executive, legislative, judicial, regulatory or administrative functions of government or any agency or department or subdivision of any governmental authority, including the United States federal or Cayman Islands government or any state or local government.
GTCR Fund	means any investment fund controlled by or managed by GTCR Golder Rauner, L.L.C., a Delaware limited liability company, GTCR Golder Rauner II, L.L.C., a Delaware limited liability company, GTCR Investment X LLC, a Delaware limited liability company, GTCR Management X LLC, a Delaware limited liability company, GTCR Investment X AIV Ltd., a Cayman Islands exempted company, GTCR Investment XI LLC, a Delaware limited liability company, GTCR Management XI LLC, a Delaware limited liability company, and/or GTCR LLC, a Delaware limited liability company.
Independent Third Parties	means any Person who is not a party to the LP Agreement or an Affiliate of a party hereto, does not qualify as a Permitted Transferee and who, immediately prior to the contemplated transaction, does not own in excess of five per cent. (5%) of the Partnership’s outstanding Partner Interests (a 5% Owner), who is not controlling, controlled by or under common

	control with any such 5% Owner and who is not the spouse or descendant of any such 5% Owner or a trust for the benefit of any such 5% Owner and/or any such other Persons.
Investors	means, collectively, GTCR Fund X/A AIV LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, GTCR Fund X/C AIV LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, GTCR Co-Invest X AIV LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, and any other GTCR Fund that at any time executes a counterpart to any Partnership Unit Purchase Agreement or otherwise agrees to be bound by any Partnership Unit Purchase Agreement; and individually each one of them.
Law	means the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.
LIBOR + 2%	means (A) the London Interbank Offered Rate from a source selected by the General Partner for a period of 12 months, multiplied by the number of days in the period divided by 365 plus (B) two per cent. (2%).
Limited Partners	means a Person admitted from time to time to the Partnership as a limited partner in accordance with the LP Agreement.
Losses	means items of Partnership loss and deduction determined according to the LP Agreement.
LP Agreement	means any agreement of exempted limited partnership relating to GTCR Canyon Holdings (Cayman), L.P., as amended from time to time.
Partners	means the General Partner and the Limited Partners and Partner means any one of them.
Partner Interest	means the interest of a Partner in Profits, Losses and Distributions.
Partnership	GTCR Canyon Holdings (Cayman), L.P.
Partnership Equity Interests	Means (a) Partnership Units or other equity interests in the Partnership or a corporate or other successor thereto (including other classes, groups or series thereof having such relative rights, powers, and duties as may from time to time be established by the General Partner, including rights, powers, and/or duties senior to existing classes, groups and series of Partnership Units or other equity interests in the Partnership), (b) obligations, evidences of indebtedness, or other debt securities or interests convertible or exchangeable into Partnership Units or other equity interests in the Partnership or a corporate or other successor thereto, and (c) warrants, options, or other rights to purchase or otherwise acquire Partnership Units or other equity interests in the Partnership or a corporate or other successor thereto.
Partnership Units	means a Partner Interest of a Partner representing a fractional part of the Partner Interests of all Partners.
Partnership Unit Purchase Agreement	means any partnership unit purchase agreement by and among the Investors and the Partnership, as amended or modified from time to time.
Permitted Transferee	means, as to any particular Person, (a) such Person's spouse, children and grandchildren (in each case whether natural or adopted), (b) any trust solely for the benefit of such Person and/or such Person's spouse and/or children (whether natural or adopted) and/or grand children (whether natural or adopted), and (c) any partnerships or other entities where the only partners or owners are such Person and/or such Person's spouse and/or children (whether natural or adopted) and/or grandchildren (whether natural or adopted) (but, in each case, only for so long as such Transferee remains a Permitted Transferee of such Person) or trusts solely for the benefit of such Person and/or such Person's spouse and/or children (whether natural or adopted).
Person	means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization, any other business entity or a Governmental Entity.
Profits	means items of Partnership income and gain determined according to the LP Agreement.
Public Offering	means the sale of Partnership Equity Interests in an underwritten public offering registered under the US Securities Act of 1933, as amended, and applicable rules and regulations thereunder, and any successor to such statute, rules, or regulations.
Sale of the Partnership	means any transaction or series of transactions pursuant to which any Person or group of related Persons (other than the Investors and their respective Affiliates) in the aggregate acquire(s) (a) equity securities of the General Partner possessing the voting power (other than voting rights accruing only in the event of a default or breach) to elect members of the board of directors of the General Partner which, in the aggregate, control a majority of the voting power of such board of directors (whether by merger, consolidation, reorganization, combination, sale or transfer of the equity securities of the General Partner, securityholder or voting agreement, proxy, power of attorney or otherwise), (b) a majority of the then outstanding class B LP units of the Partnership (whether by merger,

	consolidation, reorganization, combination, sale or transfer of the class B LP units of the Partnership), or (c) all or substantially all of the Partnership's assets determined on a consolidated basis; provided that a Public Offering shall not constitute a Sale of the Partnership.
Senior Management Agreement	means any agreement for the sale or issuance of Partnership Equity Interests to any employees or other service providers of the Partnership or any of its Subsidiaries (including any securities purchase agreement, senior management agreement or any other agreement that is designated as a "Senior Management Agreement" and approved by the General Partner) entered into from time to time by the Partnership or any Subsidiary of the Partnership and an employee or other service provider of the Partnership or any Subsidiary of the Partnership, as the same may be amended or modified from time to time pursuant in accordance with its terms.
Subsidiary / Subsidiaries	means, with respect to any Person, any corporation, limited liability company, partnership, association, or business entity of which (a) if a corporation, a majority of the total voting power of shares of stock entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers, or trustees thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by that Person or one or more of the other Subsidiaries of that Person or a combination thereof, or (b) if a limited liability company, partnership, association, or other business entity (other than a corporation), a majority of the partnership or other similar ownership interest thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by that Person or one or more Subsidiaries of that Person or a combination thereof. For purposes hereof, a Person or Persons shall be deemed to have a majority ownership interest in a limited liability company, partnership, association, or other business entity (other than a corporation) if such Person or Persons shall be allocated a majority of limited liability company, partnership, association, or other business entity gains or losses or shall be or control any managing director or general partner of such limited liability company, partnership, association, or other business entity. For purposes hereof, references to a Subsidiary of any Person shall be given effect only at such times that such Person has one or more Subsidiaries, and, unless otherwise indicated, the term Subsidiary refers to a Subsidiary of the Partnership.
Transfer	means any direct or indirect sale, transfer, assignment, pledge, mortgage, exchange, hypothecation, grant of a security interest or other direct or indirect disposition or encumbrance of a share in the Company or a Partnership Equity Interest, as the case may be, (or any interest therein) (whether with or without consideration, whether voluntary or involuntary and including by operation of law) or the acts thereof or an offer or agreement to do the foregoing. The terms Transferee and other forms of the word Transfer shall have correlative meanings.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, each acting individually to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour de décembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Canyon Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de vingt mille dollars américains (USD 20.000) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.678 (la Société). La Société a été constituée le 4 février 2014 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1095 du 30 avril 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

A COMPARU:

Canyon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains et cinquante-cinq centimes de dollars et six dixièmes de centimes de dollars américains (USD 25.498,556) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.599 (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique possède toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, qui ont toutes été souscrites et entièrement libérées;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est formulé de la manière suivante:

1. Diminution de la valeur nominale des parts sociales de la Société de sorte de les porter de leur montant actuel de un dollar américain (USD 1) à un montant de un dixième de centime de dollar américain (USD 0,001) tout en maintenant le montant du capital social de la Société à vingt mille dollars américain (USD 20.000) et par conséquent, en augmentant le nombre de parts sociales émises par la Société à vingt millions (20.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale de un dixième de centime de dollar américain (USD 0,001) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les changements adoptés sous le point 1. ci-dessus;

3. Création de cinq (5) classes de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir les parts sociales de classe A1, les parts sociales de classe B1, les parts sociales de classe C1, les parts sociales de classe C2 et les parts sociales de classe V;

4. Requalification des parts sociales existantes en parts sociales de classe V;

5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains et cinquante-cinq centimes de dollars et six dixièmes de centimes de dollars américains (USD 5.498,556) de sorte de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000), à vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains et cinquante-cinq centimes de dollars et six dixièmes de centimes de dollars américains (USD 25.498,556), par l'émission de cinq million quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent cinquante-six (5.498.556) parts sociales de classe C2, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un dixième de centime de dollar américain (USD 0,001) chacune;

6. Souscription et libération de l'augmentation du capital social précisée au point 5. ci-dessus par un apport en numéraire en contrepartie de l'émission de cinq million quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent cinquante-six (5.498.556) parts sociales de classe C2, toutes sous forme nominative, et ayant une valeur nominale de un dixième de centime de dollar américain (USD 0,001) chacune;

7. Refonte complète des Statuts (en ce compris les modifications à la clause d'objet social) qui aura désormais la teneur suivante:

“ Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2. La Société pourra également:

(i) effectuer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits au présent article 3;

(ii) accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

(iii) accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

(i) lever des fonds, notamment en empruntant sous quelque forme que ce soit ou en émettant des titres participatifs ou des titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant des droits de toute nature, conformément aux dispositions de la loi;

(ii) participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

(iii) agir comme associé/actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et engagements de toute société luxembourgeoise ou étrangère.”

8. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

9. Divers.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de diminuer la valeur nominale des parts sociales de la Société de sorte de les porter de leur montant actuel de un dollar américain (USD 1) à un montant de un dixième de centime de dollar américain (USD 0,001) tout en maintenant le montant du capital social de la Société à vingt mille dollars américain (USD 20.000) et par conséquent, en augmentant le nombre de parts sociales émises par la Société à vingt millions (20.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale de un dixième de centime de dollar américain (USD 0,001) chacune.

Deuxième résolution

Au vu de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt millions (20.000.000) de parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dixième de centime de dollars américains (USD 0,001) chacune.

Chaque part sociale donne droit à un vote aux assemblées ordinaires et extraordinaires».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer cinq (5) classes de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir:

- les parts sociales de classe A1 ayant une valeur nominale de un dixième de centime de dollars américains (USD 0,001) chacune (les Parts Sociales de Classe A1);

- les parts sociales de classe B1 ayant une valeur nominale de un dixième de centime de dollars américains (USD 0,001) chacune (les Parts Sociales de Classe B1);

- les parts sociales de classe C1 ayant une valeur nominale de de un dixième de centime de dollars américains (USD 0,001) chacune (les Parts Sociales de Classe C1);

- les parts sociales de classe C2 ayant une valeur nominale de de un dixième de centime de dollars américains (USD 0,001) chacune (les Parts Sociales de Classe C2); et

- les parts sociales de classe V ayant une valeur nominale de de un dixième de centime de dollars américains (USD 0,001) chacune (les Parts Sociales de Classe V).

Quatrième résolution

L'Associé décide de requalifier les vingt millions (20.000.000) parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale de de un dixième de centime de dollars américains (USD 0,001) chacune en vingt millions (20.000.000) Parts Sociales de Classe V.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains et cinquante-cinq centimes de dollars et six dixièmes de centimes de dollars américains (USD 5.498,556) de sorte de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000), à vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains et cinquante-cinq centimes de dollars et six dixièmes de centimes de dollars américains (USD 25.498,556), par l'émission de cinq million quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent cinquante-six (5.498.556) parts sociales de classe C2, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un dixième de centime de dollar américain (USD 0,001) chacune.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et libérations intégrales de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq million quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent cinquante-six (5.498.556) parts sociales de classe C2, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un dixième de centime de dollar américain (USD 0,001) chacune et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains et cinquante-cinq centimes de dollars et six dixièmes de centimes de dollars américains (USD 5.498,556),

étant entendu que cet apport sera entièrement affecté au compte de capital social de la Société.

L'apport en numéraire mentionné ci-dessus, pour un montant total de cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars américain et cinquante-cinq centimes de dollars américain et six dixième de centime de dollar américain (USD 5.498,556), sont à la disposition de la Société.

Septième résolution

L'Associé Unique décident de reformuler intégralement les Statuts (en ce compris les modifications à la clause d'objet social) de sorte que les Statuts auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Canyon Investments S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la Loi, ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2. La Société pourra également:

(i) effectuer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits au présent article 3;

(ii) accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

(iii) accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- Lever des fonds, notamment en empruntant sous quelque forme que ce soit ou en émettant des titres participatifs ou des titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant des droits de toute nature, conformément aux dispositions de la loi;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et engagements de toute société luxembourgeoise ou étrangère.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains et cinquante-cinq centimes de dollars et six dixièmes de centimes de dollars américains (USD 25.498,556), représenté par zéro (0) parts sociales de classe A1 (les Parts Sociales de Classe A1), zéro (0) parts sociales de classe B1 (les Parts Sociales de Classe B1), zéro (0) parts sociales de classe C1 (les Parts Sociales de Classe C1), cinq million quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent cinquante-six (5.498.556) parts sociales de classe C2 (les Parts Sociales de Classe C2) et vingt millions (20.000.000) parts sociales de classe V (les Parts Sociales de Classe V) toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dixième de centime de dollars américain (USD 0,001) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Art. 7. Cession de Parts Sociales.

7.1. Généralité.

7.1.1 Sous réserve de l'article 7.2, les parts sociales (autres que les Parts Sociales de Classe C2) sont librement Cessibles entre associés.

7.1.2 Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement Cessibles aux tiers.

7.1.3 Lorsque la Société a plus d'un associé, la Cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

7.1.4 La Cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

7.1.5 Une Cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois et les conditions de la Convention de SC.

7.2. Cession de Parts Sociales de Classe C2.

7.2.1. Aucun Associé C2 ne peut Céder tout ou partie des Parts Sociales de Classe C2 sauf en accord avec le présent Art. 7.

7.2.2. Aucun Associé C2, autre qu'un Investisseur, ne peut Céder tout ou partie des Parts Sociales de Classe C2 sans avant tout obtenir l'accord écrit préalable de l'Associé Commandité, que l'Associé Commandité peut refuser à sa discrétion; à condition que ledit Associé C2 puisse Céder les Parts Sociales de Classe C2 (a) en vertu d'une Vente Approuvée aux conditions exigées par l'Art. 7.2.3. ou (b) conformément aux stipulations de renoncement/perde ou de rachat prévues par toute Convention Cadres Supérieurs ou autre Convention de Capitaux.

7.2.3. Sauf stipulation contraire prévue par la Convention de SC, si une Vente Approuvée prend la forme (i) d'une fusion ou d'un regroupement, chaque Associé C2 (dans la mesure où cela s'avère nécessaire) renonce à des droits d'opposition, droits d'évaluation ou droits similaires en lien avec ladite fusion ou ledit regroupement (ii) d'une vente de Participations dans la Société en Commandite, chaque Associé C2 accepte de vendre, et vend, jusqu'à l'intégralité des Parts Sociales de Classe C2 qu'il détient, aux conditions approuvées par l'Associé Commandité et/ou les Investisseurs ou (iii) d'une vente des parts sociales de la Société, chaque Associé C2 accepte de vendre, et vend, jusqu'à l'intégralité des Parts Sociales de Classe C2 qu'il détient, aux conditions approuvées par l'Associé Commandité et/ou les Investisseurs, à condition, pour lever toute ambiguïté, que le montant total de la contrepartie des Parts Sociales de Classe C2 soit égal au montant total de la valeur nominale desdites Parts Sociales de Classe C2.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 9. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

9.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

9.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, si les associés ont désigné un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 10. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 12.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 13. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 15. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

15.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Les commissaires sont rééligibles par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels (pour lever toute ambiguïté, après le paiement des montants courus et exigibles au titre de tout endettement y compris des certificats de parts privilégiées

convertibles). Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables et la Convention de SC.

16.3. S'il est décidé de procéder à toute distribution aux associés (par dividende, dividende intérimaire, rachat (à l'exclusion, pour lever toute ambiguïté, de la Cession de Parts Sociales de Classe C2) ou autrement), les distributions aux associés sont allouées de la manière suivante:

(i) premièrement, à chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A1 proportionnellement à sa détention de Parts Sociales de Classe A1 jusqu'à ce que lesdits détenteurs aient reçu un montant égal à celui qui serait distribué aux détenteurs de parts A1 LP de la Société en Commandite conformément à la Section 4.1(a) de la Convention de SC (et, pour les besoins de celle-ci, en ignorant l'article 4.1(c) de la Convention de SC) si un montant égal à la somme de (x) ladite distribution plus (y) tous les autres montants qui seront distribués par la Société à la Société en Commandite, au même moment ou avant ce moment-là, exclusion faite des montants déjà pris en compte dans une distribution précédente conformément à cet article 16 (ladite somme étant désignée comme étant le Montant à Distribuer) était distribué conformément à la Convention de SC;

(ii) deuxièmement à chaque Associé C2 proportionnellement à sa détention de Parts Sociales de Classe C2 jusqu'à ce que lesdits détenteurs aient reçu un montant égal à la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C2 multiplié par LIBOR + 2%;

(iii) troisièmement, à chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B1 proportionnellement à sa détention de Parts Sociales de Classe B1 jusqu'à ce que lesdits détenteurs aient reçu un montant égal (A) à celui qui serait distribué aux détenteurs de parts B1 LP de la Société en Commandite conformément à la Section 4.1(a) de la Convention de SC (le cas échéant), (et, pour les besoins de celle-ci, en ignorant l'article 4.1(c) de la Convention de SC) si un montant (le cas échéant) égal au Montant à Distribuer était distribué conformément à la Convention de SC, moins (B) tout montant payé aux Associés C2 conformément à l'article 16.3.(ii) ci-dessus;

(iv) quatrièmement, à chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C1 proportionnellement à sa détention de Parts Sociales de Classe C1 jusqu'à ce que lesdits détenteurs aient reçu un montant (le cas échéant) égal à celui qui serait distribué aux détenteurs de parts C1 LP de la Société en Commandite conformément à la Section 4.1(a) de la Convention de SC, (le cas échéant) (et, pour les besoins de celle-ci, en ignorant l'article 4.1(c) de la Convention de SC) si un montant égal au Montant à Distribuer était distribué conformément à la Convention de SC.

(v) cinquièmement et finalement, le solde du montant est distribué à chaque détenteur de Parts Sociales de Classe V proportionnellement à sa détention de Parts Sociales de Classe V.

16.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les dividendes intérimaires doivent être distribués conformément à l'article 16.3 ci-dessus; et

(v) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement réalisés et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés conformément aux droits de distribution tels qu'énoncé à l'article 16.3..

VII. Dispositions générales

18.1 Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2 Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

VIII. Définitions

Affilié	à l'égard de toute Personne, désigne (a) toute autre Personne qui contrôle, est contrôlée par ou sous contrôle commun avec ladite Personne ; où «Contrôle» désigne la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger la gestion ou les politiques internes d'une Personne, soit au moyen de la propriété des titres assortis de droits de vote, en raison d'un contrat ou autrement, (b) si la Personne est une société en commandite (Partnership), tout associé (Partner) de ladite société en commandite (Partnership) et (c) sans limiter la portée de ce qui précède et en ce qui concerne l'Associé Commandité et les Investisseurs, tout Fonds GTCR.
Vente Approuvée	signifie le cas où l'Associé Commandité approuve, ou, les Investisseurs notifient l'Associé Commandité qu'ils envisagent de conclure une Vente de la Société en Commandite (Partnership) au profit d'un ou plusieurs Tiers Indépendants.
Statuts	désigne les présents statuts
Conseil	a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.
Parts Sociales de Classe A1	a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.
Parts Sociales de Classe B1	a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.
Parts Sociales de Classe C1	a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.
Parts Sociales de Classe C2	a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.
Parts Sociales de Classe V	a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.
Société	a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.
Associé C2	désigne un détenteur d'une ou plusieurs parts sociales C2
Distribution	désigne chaque distribution effectuée par la Société en Commandite à un Associé en ce qui concerne les Parts de la Société en Commandite de cette Personne, soit en numéraire, titres ou biens de la Société en Commandite et soit par distribution de boni de liquidation, remboursement, rachat ou d'une autre manière; à condition qu'une recapitalisation, un échange ou une conversion des Parts de la Société en Commandite en vertu de la Convention de SC ou de la Convention de Capitaux et une subdivision (en divisant les Parts de la Société en Commandite ou autrement) ou combinaison (en inversant la division des Parts de la Société en Commandite ou autrement) de toute Part de la Société en Commandite en circulation ne soit pas réputée être une Distribution
Montant Distribué	a le sens donné à cet expression dans l'article 16.3(i).
Convention de Capitaux	désigne toute Convention d'Achat de Parts de la Société en Commandite, toute Convention Cadres Supérieurs et autre convention, document ou instrument prouvant ou effectuant l'émission ou autre Cession de Participations de la Société en Commandite ou d'une autre manière régissant les termes et conditions des Participations de la Société en Commandite, qui peuvent être modifiés ou changés de temps à autre dans chaque cas.
Associé Commandité	désigne GTCR Canyon Partners, Ltd., une société exemptée des Iles Cayman, en sa qualité d'associé commandité de la Société en Commandite et tout successeur en qualité d'associé commandité de la Société en Commandite
Entité Gouvernementale	désigne les Etats-Unis, les Iles Cayman ou une autre nation, un état ou autre sous-division politique de ces derniers ou une autre entité qui exerce des fonctions exécutives, législatives, judiciaires, réglementaires ou administratives de gouvernement ou une agence ou département ou sous-division d'une autorité gouvernementale, en ce compris le gouvernement fédéral des Etats-Unis ou des Iles Cayman ou tout gouvernement local ou d'état.
Fonds GTCR	désigne un fonds d'investissement contrôlé ou géré par GTCR Golder Rauner, L.L.C., une société à responsabilité limitée du Delaware, GTCR Golder Rauner II, L.L.C., une société à responsabilité limitée du Delaware, GTCR Investment X LLC, une société à responsabilité

	limitée du Delaware, GTCR Management X LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, GTCR Investment X AIV Ltd., une société exemptée des Iles Cayman, GTCR Investment XI LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, GTCR Management XI LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, et/ou GTCR LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware
Tiers Indépendants	désigne Toute Personne qui n'est pas une partie à la Convention de SC ou un Affilié ou un Cessionnaire Autorisé et qui, immédiatement avant la transaction envisagée, ne possède pas plus de cinq pour cent (5%) des Intérêts d'Associé de la Société dus (un Propriétaire à 5%) qui ne contrôle pas, n'est pas contrôlé par ou sous contrôle commun avec un tel Propriétaire à 5% et qui n'est ni le conjoint ni descendant de ce Propriétaire à 5% ou une fiducie en faveur de ce Propriétaire à 5% et/ou de telles autres Personnes.
Investisseurs	désigne, collectivement, GTCR Fund X/A AIV LP, une société en commandite exemptée des Iles Cayman, GTCR Fund X/C AIV LP, une société en commandite exemptée des Iles Cayman, GTCR Co-Invest X AIV LP, une société en commandite exemptée des Iles Cayman et tout autre Fonds GTCR qui à tout moment signe un exemplaire de Convention d'Achat de Parts de la Société en Commandite ou d'une autre manière accepte d'être lié par une Convention d'Achat de Parts de la Société en Commandite; et individuellement chacun d'entre eux.
Loi	désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
LIBOR + 2%	désigne (A) le taux interbancaire offert à Londres d'une source choisie par l'Associé Commandité pour une période de 12 mois multiplié par le nombre de jours dans la période divisé par 365 plus (B) deux pour cent (2%).
Associés Commanditaires	désigne une Personne admise de temps à autre dans la Société en Commandite comme associé commanditaire conformément à la Convention de SC.
Pertes	désigne les postes pertes et déductions de la Société en Commandite déterminés conformément à la Convention de SC.
Convention de SC	désigne toute convention de société en commandite exemptée relative à GTCR Canyon Holdings (Cayman) L.P., telle que modifiée de temps à autre.
Associés	désigne l'Associé Commandité et les Associés Commanditaires et Associé désigne l'un d'entre eux.
Participation d'Associé Société en Commandite	désigne la participation d'un Associé aux Bénéfices, Pertes et Distributions. GTCR Canyon Holdings (Cayman), L.P.
Participation de la Société en Commandite	désigne (a) les Parts de la Société en Commandite ou autre participation au capital de la Société en Commandite ou d'une entreprise ou successeur de ces dernières (y compris d'autres catégories, groupes ou séries avec les droits, pouvoirs et obligations y relatifs que l'Associé Commandité peut établir de temps à autre, y compris des droits, pouvoirs et/ou obligations prioritaires aux catégories, groupes ou séries existants de la Société en Commandite ou autres participations de la Société en Commandite), (b) des obligations, preuve d'endettement ou autres titres de dettes ou participations convertibles en ou échangeables contre des Parts de la Société en Commandite ou autres participations au capital de la Société en Commandite ou d'une entreprise ou successeur de ces dernières et (c) des bons de souscription d'actions, options ou autres droits pour acheter ou autrement acquérir des Parts de la Société en Commandite ou d'autres participations au capital de la Société en Commandite ou d'une entreprise ou successeur de ces dernières.
Parts de la Société en Commandite	désigne une Participation d'Associé d'un Associé représentant une partie fractionnelle des Participations d'Associé de tous les Associés.
Convention d'Achat de Parts de la Société en Commandite	désigne une convention d'achat de parts de la Société en Commandite conclue par et entre les Investisseurs et la Société en Commandite, telle que modifiée ou changée de temps à autre.
Cessionnaire Autorisé	désigne concernant une Personne en particulier, (a) le conjoint, les enfants et petits-enfants de cette Personne (dans chaque cas, naturels ou adoptés), (b) le fiduciaire agissant uniquement en faveur de cette Personne et/ou du conjoint et/ou des enfants de cette Personne (naturels ou adoptés) et/ou des petits-enfants (naturels ou adoptés) et (c) des sociétés de personnes ou entités dont les associés ou propriétaires sont cette Personne et/ou son conjoint et/ou ses enfants (naturels ou adoptés) et/ou petits-enfants (naturels ou adoptés) (mais, dans chaque cas, uniquement tant que ce Cessionnaire reste un Cessionnaire Autorisé de cette Personne) ou fiduciaire agissant uniquement en faveur de cette Personne et/ou du conjoint et/ou des enfants de cette Personne (naturels ou

	adoptés).
Personne	désigne une personne physique, une société de personnes, une société de capitaux, une société à responsabilité limitée, société anonyme, joint-venture, organisation sans personnalité juridique, ou autre entité commerciale ou une Entité Gouvernementale.
Bénéfices	désigne les postes revenus et bénéfices de la Société en Commandite déterminés selon la Convention de SC.
Offre Publique	désigne la vente de Participations de la Société en Commandite dans une offre publique ferme enregistrée selon le US Securities Act de 1933, tel que modifié et en vertu des règles et réglementations applicables qu'il contient et tout substitut de cette loi, ces règles ou réglementations.
Vente de la Société en Commandite	désigne une transaction ou série de transactions en vertu de laquelle une Personne ou un groupe de Personnes liées (autres que les Investisseurs et leurs Affiliés respectifs) au total acquière(nt) (a) des titres participatifs de l'Associé Commandité possédant les droits de vote (autres que les droits de vote qui ne se capitalisent qu'en cas de défaut ou manquement) pour élire les membres du conseil d'administration de l'Associé Commandité qui, au total, contrôlent la majorité des droits de vote de ce conseil d'administration (soit par fusion, regroupement, réorganisation, combinaison, vente ou cession des titres participatifs de l'Associé Commandité, de détenteur de titres ou convention de vote, procuration ou d'une autre manière), (b) une majorité des parts de classe B LP de la Société en Commandite alors en circulation (soit par fusion, regroupement, réorganisation, combinaison, vente ou cession des parts de classe B LP de la Société en Commandite) ou (c) tous les actifs ou une part substantielle des actifs de la Société en Commandite déterminés sur une base consolidée; à condition qu'une Offre Publique ne constitue par une Vente de la Société en Commandite.
Convention Cadres Supérieurs	désigne une convention pour la vente et l'émission de Participations de la Société en Commandite à des employés ou autres prestataires de service de la Société en Commandite ou à l'une de ses Filiales (comprenant toute convention d'achat de titres, convention de cadres supérieurs ou toute autre convention qui est désignée comme une Convention Cadres Supérieurs et approuvée par l'Associé Commandité) conclue de temps à autre par la Société en Commandite ou une Filiale de la Société en Commandite et un employé ou autre prestataire de service de la Société en Commandite ou une Filiale de la Société en Commandite, telle que modifiée ou changée de temps à autre conformément à ses conditions.
Filiale / Filiales	désigne, par rapport à une Personne, une société de capitaux, société à responsabilité limitée, société de personnes, association ou entité commerciale dont (a), en cas de société de capitaux, la majorité du total des droits de vote des actions ayant droit (sans tenir compte d'événement imprévu) de voter pour l'élection des administrateurs ou gérants est à ce moment possédée ou contrôlée directement ou indirectement par cette Personne ou par une ou plusieurs des autres Filiales de cette Personne ou une combinaison des deux, (b) en cas de société à responsabilité limitée, société de personnes, association ou autre entité commerciale (autre qu'une société de capitaux), la majorité de la société de personne ou autre participation au capital similaire est à ce moment possédée ou contrôlée, directement ou indirectement, par cette Personne ou par une ou plusieurs Filiales de cette Personne ou une combinaison des deux. Pour les besoins des présentes, une Personne ou des Personnes seront réputées avoir une participation au capital majoritaire dans une société à responsabilité limitée, société de personnes, association ou autre entité commerciale (autre qu'une société de capitaux) si la majorité des bénéfices ou pertes de la société à responsabilité limitée, société de personnes, association ou autre entité commerciale est affectée à cette Personne ou ces Personnes ou seront ou contrôleront l'administrateur délégué ou l'associé commandité de cette société à responsabilité limitée, société de personnes, association ou autre entité commerciale. Pour les besoins des présentes, les références à une Filiale d'une Personne prendra effet seulement au moment où cette Personne a une ou plusieurs Filiales et sauf indication contraire, le terme Filiale désigne une Filiale de la Société en Commandite.
Cession	désigne toute vente, cession, nantissement, hypothèque, échange, octroi de sureté ou autre aliénation directe ou indirecte ou charge d'une part sociale de la Société ou Participation de la Société en Commandite, le cas échéant (avec ou sans contrepartie, volontairement ou involontairement et y compris de plein droit) ou les actes y relatifs ou une offre ou accord de faire ce qui précède. Le terme Cessionnaire et les autres formes du terme Cession auront une signification correspondante.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch-sur-Alzette.

Cet acte a été lu au mandataire de la partie comparante, qui l'a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18516. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015049039/1130.

(150056314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Gestamp Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 176.602.

—
Madame Anne Catherine GRAVE et Madame Catherine KOCH ont démissionné de leur mandat d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 31 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Gestamp Funding Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2015049176/13.

(150056957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Global Advanced Metals Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.308.

—
Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 25 mars 2015

En date du 25 mars 2015, l'administrateur unique de la Société prend acte que le mandat de délégué à la gestion journalière de Monsieur Frédéric Delforge a pris fin au 1^{er} janvier 2015.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Advanced Metals Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015049177/14.

(150056605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Global Infrastructure Select SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.601.

—
Les comptes annuels au 30 Septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 mars 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015049178/12.

(150056263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Gold Paper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.910.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 mars 2015

En date du 24 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de prendre note du décès de Monsieur Hiroyuki Rex SATO, gérant A de la Société, en date du 7 mars 2015;
- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Anne Catherine GRAVE de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 31 mars 2015;
- de nommer Madame Antonella GRAZIANO, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 31 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Madame Sonia BALDAN, née le 27 janvier 1960 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 31 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur John J. FOSINA, gérant A
- Monsieur Christian REYNTJENS, gérant A
- Monsieur Christophe AURAND, gérant A
- Madame Catherine KOCH, gérant B
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant B
- Madame Sonia BALDAN, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Gold Paper S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015049179/30.

(150056471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Gordian Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.565.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Sebastien R. Rimlinger

Director

Référence de publication: 2015049180/13.

(150056264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Grand City Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 165.560.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of March,
Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary residing at 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The board of directors of Grand City Properties S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register on 23 December 2011 under number B 165.560, incorporated

pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary resident in Luxembourg, on 16 December 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745 on 2 February 2012. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a notarial deed on 11 March 2015, and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Thao Nguyen, professionally residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Grand City Properties S.A. pursuant to a resolution of the board of directors taken on 20 March 2015.

An excerpt of the minutes of said board resolution, initialled “ne varietur” by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholder of the appearing person, acting in the aforementioned capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

1) Grand City Properties S.A. (hereinafter the “Company”) was incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary resident in Luxembourg, on 16 December 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register on 23 December 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745 on 2 February 2012. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a notarial deed on 11 March 2015, and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) According to article 5.1 of the articles of association, the issued share capital of the Company is currently set at eleven million eight hundred fifty-five thousand one hundred and seventy-three euro and forty cents (EUR 11,855,173.40), divided into one hundred eighteen million five hundred fifty-one thousand seven hundred and thirty-four (118,551,734) shares having a par value of EUR 0.10 each, all of which are fully paid up.

3) Pursuant to article 5.2 of the articles of association, the authorized share capital is set at twenty million euro (EUR 20,000,000) and the board of directors is authorised to issue shares within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed with such issue without reserving a preferential subscription right for the existing shareholders.

4) The Company issued EUR 150,000,000 1.5% convertible bonds due 2019 on 24 February 2014 and EUR 125,000,000 1.5% convertible bonds due 2019 on 19 June 2014 (the “Series C Bonds”). The Company has received two conversion notices from holders of the Series C Bonds from Joh. Berenberg, Gossler and Co.KG, one conversion notice dated 18 March 2015, in respect of the conversion of 271 Series C Bonds with an aggregate principal amount of EUR 27,100,000 and the second conversion notice dated 19 March 2015 in respect of the conversion of 17 Series C Bonds, with an aggregate principal amount of EUR 1,700,000 with a conversion price of EUR 9.7226 (the “Conversion Notices”).

5) In its resolutions dated 20 March 2015, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred ninety-six thousand two hundred and seventeen euro (EUR 296,217) so as to raise it from its current amount of eleven million eight hundred fifty-five thousand one hundred and seventy-three euro and forty cents (EUR 11,855,173.40) to twelve million one hundred fifty-one thousand three hundred and ninety euro and fifty cents (EUR 12,151,390.50) through the issuance of two million nine hundred sixty-two thousand one hundred and seventy (2,962,170) new shares of the Company with a par value of ten cents (EUR 0.10).

In accordance with article 5.2 of the articles of association, the board of directors has decided to suppress the preferential right of subscription of the existing shareholders in relation to this capital increase.

6) The newly issued shares have been issued for an aggregate price of twenty-eight million eight hundred thousand euro (EUR 28,800,000) by the conversion of the 288 Series C Bonds with an aggregate principal amount of EUR 28,800,000 (made sufficiently and comprehensively known to the board by the Conversion Notices), so that out of the amount of twenty-eight million eight hundred thousand euro (EUR 28,800,000), two hundred ninety-six thousand two hundred and seventeen euro (EUR 296,217) are allotted to the corporate share capital of the Company and the amount of twenty-eight million five hundred three thousand seven hundred and eighty-three euro (EUR 28,503,783) is allotted to the share premium account. The supporting documents of the conversion have been produced to the undersigned notary.

As a consequence of the aforementioned capital increase, the first paragraph of article 5.1 of the articles of association shall be amended, which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The subscribed capital of the Company is fixed at twelve million one hundred fifty-one thousand three hundred and ninety euro and fifty cents (EUR 12,151,390.50) represented by one hundred twenty-one million five hundred thirteen thousand nine hundred and five (121,513,905) shares of a par value of ten cents (EUR 0.10) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 6.500.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre mars,

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant au 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Le Conseil d'Administration de Grand City Properties S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 23 décembre 2011 sous le numéro B 165.560, constituée suivant un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, le 16 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745, du 2 février 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié le 11 mars 2015, et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

représenté ici par Thao Nguyen, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de représentant du conseil d'administration de Grand City Properties S.A. en vertu d'une résolution du conseil d'administration prise le 20 mars 2015.

Un extrait du procès-verbal dudit conseil d'administration, paraphé «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire de la personne comparante, agissant en la capacité susmentionnée, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1) Grand City Properties S.A. (ci-après la «Société») a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, le 16 décembre 2011 et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 23 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745, du 2 février 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié le 11 mars 2015 et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Conformément à l'article 5.1 des statuts, le capital émis de la Société est actuellement fixé à onze millions huit cent cinquante-cinq mille cent soixante-treize euros et quarante centimes (11.855.173,40 EUR), divisé en cent dix-huit millions cinq cent cinquante-et-une mille sept cent trente-quatre (118.551.734) actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

3) En vertu de l'article 5.2 des statuts, le capital autorisé est fixé à vingt millions d'euros (20.000.000 EUR) et le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions endéans les limites du capital autorisé, au profit des personnes et dans les conditions qu'il jugera appropriées, et spécifiquement de procéder à cette émission sans réserver un droit préférentiel aux actionnaires existant.

4) La Société a émis 150.000.000 EUR 1,5% obligations convertibles en 2019 le 24 février 2014 et 125.000.000 EUR 1,5% obligations convertibles en 2019 le 19 juin 2014 (les «Obligations de Série C»). La Société a reçu deux avis de conversion des détenteurs des Obligations de Série C de Joh. Berenberg, Gossler and Co. KG, un avis de conversion daté du 18 mars 2015, relatif à la conversion de 271 Obligation Série C d'un montant principal de 27.100.000 EUR et un deuxième avis de conversion date du 19 mars 2015, relative à la conversion de 17 Obligation Série C d'un montant principal de 1.700.000.- EUR, avec un prix de conversion de 9,7226 EUR (les "Avis de Conversion").

5) Dans les résolutions datées du 20 mars 2015, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-seize mille et deux cent dix-sept euros (296.217 EUR) de manière à le faire passer de son montant actuel de onze millions huit cent cinquante-cinq mille cent soixante-treize euros et quarante centimes (11.855.173,40 EUR) à douze millions cent cinquante-et-un mille trois cent et quatre-vingt-dix euros et cinquante centimes (12.151.390,50 EUR) par l'émission de deux millions neuf cent soixante-deux mille cent et soixante-dix (2.962.170) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0.10 EUR).

Conformément à l'article 5.2 des statuts, le conseil d'administration a décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existant dans le cadre de l'augmentation de capital.

6) Les actions nouvelles ont été émises pour un prix global de vingt-huit millions huit cent mille euros (28.800.000 EUR) par la conversion de 288 Obligation Série C d'un montant principal de 28.800.000 EUR (portée à la connaissance de façon suffisante et complète du conseil par les Avis de Conversion), de telle sorte que du montant de vingt-huit millions huit cent mille euros (28.800.000 EUR), deux cent quatre-vingt-seize mille deux cent dix-sept euros (296.217 EUR) sont alloués au capital social de la Société et le montant de vingt-huit millions cinq cent trois mille sept cent quatre-vingt-trois euros (28.503.783 EUR) est alloué au compte de prime d'émission. Les documents relatifs à la conversion des obligations en actions ont été présentés au notaire soussigné.

En conséquence de l'augmentation de capital susmentionnée, le premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts est modifié, lequel se lit désormais comme suit:

« 5.1. Le capital souscrit de la Société est fixé à douze millions cent cinquante-et-un mille trois cent et quatre-vingt-dix euros et cinquante centimes (12.151.390,50 EUR) représenté par cent vingt-et-un millions cinq cent treize mille neuf cent cinq (121.513.905) actions d'une valeur de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunération et charges de quelque forme que ce soit incombant à la Société et chargés à raison du présent acte sont évalués à EUR 6.500.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. NGUYEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 25 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9173. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015049181/145.

(150056610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Grand City Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 165.560.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015049182/10.

(150056836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

**GreenTree Spa World S.A., Société Anonyme,
(anc. Immodelux S.A.).**

Siège social: L-5408 Bous, 48A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.628.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015049183/10.

(150056272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Guardian Financial Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 159.446.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 12 février 2015, que M. Bart d'Ancona, ayant son adresse professionnelle au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg a cédé ses 750.000 parts sociales de la Société Guardian Financial Company S.à r.l. à M. Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, ayant son adresse professionnelle au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg.

Suite à ce transfert, M. Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland détient les 1.250.000 parts sociales de la Société Guardian Financial Company S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Gentoo Financial Services (Luxembourg) S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2015049184/18.

(150056900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Guy Dubois Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 174.982.

—
Les comptes annuels pour la période allant du 14 janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015049185/10.

(150056821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Gadarenes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 128.580.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2015049186/12.

(150056399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Gadarenes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 128.580.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2015049187/12.

(150056400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Gadarenes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 128.580.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2015049188/12.

(150056401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Gelustok SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 108.551.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015049191/10.

(150056277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Gerash S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 52.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015049192/10.

(150056698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

GGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 69.453.

Extrait de l'assemblée générale du 27 mars 2015

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 27 mars 2015, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Sylvain Elias de son mandat d'administrateur.
- L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Emilie Bensmihen, née à Schiltigheim (France) le 5 mai 1981, résidant professionnellement au 3, rue des Bains, L-2018 Luxembourg et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2021.
- L'assemblée décide de renouveler les mandats de Madame Véronique De Meester et de Madame Léa Duval à la fonction d'administrateur, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2021.
- L'assemblée décide de renouveler le mandat de Fidus Gestion S.A. B55.098 à la fonction de commissaire aux comptes, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015049193/23.

(150056410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Gigab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.510.

AUSZUG

Es geht aus einer, von dem Geschäftsführer angenommen und der Gesellschaft rechtsgültig zugestellten privatschriftlichen Gesellschaftsanteilsabtretung vom 2. Juni 2014, hervor, dass mit Wirkung zum hiervor erwähnten Datum, 61 (einundsechzig) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „GIGAB SARL“, mit Sitz in L - 2320 Luxembourg, 68 - 70, boulevard de la Petrusse, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 131.510, von Andreas GILLWALD, übertragen worden sind.

Herr Andreas GILLWALD, geboren in Berlin (Bundesrepublik Deutschland), am 3. November 1958, wohnhaft in D-14195 Berlin, Im Dol, 25, hat nunmehr 64 (vierundsechzig) Anteile der Gesellschaft GIGAB SARL und

Frau Nicole WILTS, geboren in Berlin (Bundesrepublik Deutschland), am 23. September 1969, wohnhaft in D-14195 Berlin, Im Dol, 25, hat jetzt 61 (einundsechzig) Anteile der Gesellschaft GIGAB SARL.

Für gleichlautenden Auszug
Im Namen der Gesellschaft BGB & PARTNERS S.A.
Vertreten durch Johannes MAGAR
Geschäftsführer

Référence de publication: 2015049196/21.

(150056983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Globe Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 23, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 151.064.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société GLOBE INVESTISSEMENT SARL, dont le siège social est établi au 6, rue du Fort Wallis L-2714 Luxembourg, qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 2 mars 2015.

L'assemblée générale accepte le transfert du siège social du 6 rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg au 23 Val Saint André à L-1128 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2015049197/14.

(150056319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Globetel Europe Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1128 Luxembourg, 23, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 66.206.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société GLOBETEL EUROPE LIMITED qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 2 Mars 2015.

L'assemblée générale accepte le transfert du siège social du 3 Place Dargent à L-1413 Luxembourg, au 23 Val Saint André à L-1128 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2015049198/14.

(150056884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Goya Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.589.

Je vous informe par la présente de ma démission, avec effet immédiat, de mon mandat d'administrateur de la société GOYA INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 49 Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B. sous le numéro 144.589.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Edouard Maire

Administrateur

Référence de publication: 2015049199/13.

(150056416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Goya Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.589.

Je vous informe par la présente de ma démission, avec effet immédiat, de mon mandat de Commissaire aux Comptes de la société GOYA INVESTMENTS SA, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 49 Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B. sous le numéro 144.589.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Audrey BALLAND-MAIRE

Commissaire aux Comptes

Référence de publication: 2015049200/13.

(150056416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Gramako S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.874.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 mars 2015

En date du 27 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de prendre note du décès de Monsieur Hiroyuki Rex SATO, gérant A de la Société, en date du 7 mars 2015;
- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Anne Catherine GRAVE de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 31 mars 2015;
- de nommer Madame Antonella GRAZIANO, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 31 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Madame Sonia BALDAN, née le 27 janvier 1960 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 31 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur John J. FOSINA, gérant A
- Monsieur Christian REYNT JENS, gérant A
- Monsieur Christophe AURAND, gérant A
- Madame Catherine KOCH, gérant B
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant B
- Madame Sonia BALDAN, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

GRAMAKO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015049201/30.

(150056464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Grenouille S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 58.588.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 20 mars 2015

L'assemblée générale a réélu comme administrateurs de la société:

- Monsieur Eric LECLERC, né le 4 avril 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald;
- Monsieur Christophe JASICA, né le 23 janvier 1976 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald;
- Madame Vanessa TIMMERMANS, née le 225 juillet 1986 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale a également réélu comme commissaire aux comptes, Monsieur Pascal FABECK, né le 16 novembre 1968 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2015049203/21.

(150056833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Grenouille S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 58.588.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2015049204/11.

(150056834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Grund Beteiligungen A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 143.920.

Extrait de l'assemblée générale du 27 mars 2015

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 27 mars 2015, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Sylvain Elias de son mandat d'administrateur.
- L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Léa Duval, née à Nancy (France) le 20 juin 1990, résidant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2021.
- L'assemblée décide de renouveler les mandats de Madame Véronique De Meester et de Monsieur Nicolas Catulle à la fonction d'administrateur, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2021.
- L'assemblée décide de renouveler le mandat de Fidus Gestion S.A. (B55.098) à la fonction de commissaire aux comptes, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Référence de publication: 2015049205/23.

(150056260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Halcor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 105.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.130.

Au terme du Conseil de Gérance tenu au siège social de la Société, il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2015, le siège social de la Société de son adresse actuelle du 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg vers le 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*HALCOR S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signatures*

Référence de publication: 2015049210/15.

(150056668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Harlequino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 132.538.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/03/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015049206/12.

(150056952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Holborn Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 194.189.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015049209/10.

(150056268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Harmattan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 164.732.

Décision du changement du siège social de la SARL Harmattan à partir du 17/03/2015. Le nouveau siège social est: 31 boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg

Nathalie Close

Gérante

Référence de publication: 2015049213/12.

(150056954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

HP Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3542 Dudelange, 107, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 195.722.

STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le dix-sept mars.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Helder RODRIGUES CARVALHO PEREIRA, gérant de société, né à Almalgues/Coimbra (Portugal) le 11 octobre 1968 demeurant à L-3542 Dudelange, 107, rue du Parc.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

HP CONSTRUCTIONS S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'entreprise de construction et de génie civil,
- l'activité de peintre - de plafonneur - de façadier, de carreleur - marbrier - tailleur de pierres,
- l'entreprise d'électricité générale,

- l'entreprise d'installation de chauffage-sanitaire,
- l'activité d'entrepreneur de terrassement, d'excavation, de canalisation, d'asphaltage, de bitumage - poseur de joints, de ferrailleur pour béton armé, de vitrier - miroitier,
- l'activité d'entrepreneur paysagiste, de confectionneur de chapes, de monteur d'échafaudages, de nettoyeur de bâtiments et de monuments, décorateur d'intérieur, entrepreneur de forage et d'ancrage, fumiste
- l'activité de charpentier - de couvreur,
- exploitation d'un commerce avec importation et exportation de biens et de prestations de services ainsi que l'achat et la vente de toutes marchandises.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Helder RODRIGUES CARVALHO PEREIRA, prénommé	
CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENT EUROS (900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

- I. - Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Armino LOPES DAS NEVES, salarié, né à Coimbra (Sé Nova) le 27 novembre 1963 demeurant à F-54190 Villerupt, 22, Place Jeanne d'Arc ici présent.

II. - Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Helder RODRIGUES CARVALHO PEREIRA, prénommé.

III. - La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

IV. - Le siège social de la société se trouve à L-3542 Dudelange, 107, rue du Parc.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Rodrigues Carvalho Pereira, Lopes das Neves, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 mars 2015. Relation: EAC/2015/6455. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015049216/85.

(150056296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

I. 29 Freisenger Buttaker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 72.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I. 29 FREISENGER BUTTEKER SARL

Signature

Référence de publication: 2015049218/11.

(150056792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

I.01 Euro-Immo Guy Rollinger, Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 67.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER

Signature

Référence de publication: 2015049219/11.

(150056809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

FMC Advisers Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 176.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015049158/10.

(150056715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Fondation Pro Familia - Eng Hellef Fir D'Famill, Fondation.

Siège social: L-3598 Dudelange, 5, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg G 145.

Bilan au 31 décembre 2014 approuvé par l'A.G.O. du 25 mars 2015

ACTIF

IMMOBILISATIONS

EUR

466 528,87

Logiciel informatiques	16 704,17	0,18
Amortissements	(16 703,99)	
Appartements	427 400,00	427 400,00
Autres installations	126 092,69	13 410,83
Amortissements	(112 681,86)	
Mobilier	104 677,80	12 074,08
Amortissements	(92 603,72)	
Matériel informatique	24 186,60	1 206,29
Amortissements	(22 980,31)	
Mat.et Machines de bureau	12 066,25	0,09
Amortissements	(12 066,16)	
Matériel roulant	33 821,20	12 437,40
Amortissements	(21 383,80)	
VALEURS REALISABLES		196 357,11
Créances Etat		188 282,11
Créances diverses		8 075,00
VALEURS DISPONIBLES		626 599,59
Caisses		8 369,10
Comptes courants		64 386,01
Banques à terme / livret		552 172,08
Virements internes		1 672,40
TOTAL		<u>1 289 485,57</u>
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		1 180 228,83
Patrimoine		258 689,25
Fonds dédiés		5 280,64
Résultat de l'exercice		9 970,23
Fonds de réserve		475 664,39
Subvent, d'investissements		430 624,32
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES		10 770,99
Provisions autres subv. reçues de l'Etat		10 770,99
DETTES <1 AN		98 485,75
Rémunérations dues		15,72
Dettes envers CCSS		70 322,91
Dettes diverses		28 147,12
COMPTES DE REGULARISATION		0,00
Compte d'attente		0,00
TOTAL		<u>1 289 485,57</u>

Budget prévisionnel de l'exercice 2015

CHARGES	EUR
1. Charges externes en relation avec l'investissement	44 000
2. Charges en relation avec l'activité	110 100
3. Impôts et taxes	200
4. Charges de personnel	1 975 450
5. Autres charges de gestion courante	124 000
8. Amortissements / Provisions	20 000
DEBIT	<u>2 273 750</u>
PRODUITS	
1. Ventes et prestations de services	45 600
2. Autres produits d'exploitation	2 212 900
2.01 Subventions de l'Etat	2 170 600
2.02 Dons	12 000
2.03 Produits d'exploitation divers	30 300
3. Produits financiers	650

4. Produits exceptionnels	100
5. Reprises s/correct, de valeurs et prov.	14 500
CREDIT	2 273 750

Pertes & Profits au 31 décembre 2014 approuvé par l'A.G.O, du 25 mars 2015

CHARGES	2014	2013
1. Charges externes en relation avec l'investissement	37 616,05	43 439,34
2. Charges en relation avec l'activité	87 467,14	97 299,38
3. Impôts et taxes	0,00	0,00
4. Charges de personnel	1 857 878,38	1 692 518,38
5. Autres charges de gestion courante	124 694,38	113 690,38
6. Charges financières	83,44	1 239,32
7. Charges exceptionnelles	0,00	0,00
8. Correction de valeurs/Provision	185 928,91	217 936,51
Résultat de l'exercice	9 970,23	4 690,25
DEBIT	2 303 638,53	2 170 813,56
PRODUITS		
1. Ventes et prestations de services de l'association	35 309,22	34 923,13
2. Autres produits d'exploitation	2 248 643,89	2 118 571,74
2.01 Subventions de l'Etat	2 196 544,09	2 061 983,78
2.02 Dons et Subsidés	20 012,12	0,00
2.03 Produits d'expl. divers	32 087,68	56 587,96
3. Produits financiers	888,77	1 803,10
4. Produits exceptionnels	5 159,57	48,00
5. Reprise s/amortissements et provisions	13 637,08	15 467,59
CREDIT	2 303 638,53	2 170 813,56

Michèle KAYSER-WENGLER / Robert BRAQUET
Présidente / Trésorier

Référence de publication: 2015049160/91.

(150056183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Linedome Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour Linedome Investments S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015049309/13.

(150056461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Liquid Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.813.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015049310/10.

(150056600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Liquid Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.577,75.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.813.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth of March.

Before US, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Chris Siepman, residing at 285, Trinity Road, GB-SW18 3SN, London, United Kingdom ("CS"), hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of proxy given in London (United Kingdom) on March 5th, 2015;
2. Mr Gregg Siepman, residing at 1821 North Mohawk Street, Chicago, Illinois, 60614, United States ("GS"), hereby represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of proxy given in Chicago (USA) on March 5th, 2015;
3. Mr Piers Jennings, residing at 20 Nevinson Close, SW18 2TF, London, United Kingdom ("PJ"), hereby represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of proxy given in London (United Kingdom) on March 5th, 2015;
4. Mr Richard Lee, residing at Salmonds Hall, Salmonds Grove, Ingrave, CM13 3RS, Brentwood, Essex, United Kingdom ("RL"), hereby represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of proxy given London (United Kingdom) on March 5th, 2015;
5. Mr Michael Roh, residing at 92 North Park Drive, Chicago, 60601 Illinois, United States of America ("MR"), hereby represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of proxy given in Chicago (USA) on March 5th, 2015;
6. Mr Nick Park, residing at 11 Hampson Avenue, Marouba New South Wales, Australia ("NP"), hereby represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of proxy given in Sydney (Australia) on March 6th, 2015;
7. Mr Tim Plunkett, residing at 70 Ritchard Avenue, 2034 Coogee, New South Wales, Australia ("TP"), hereby represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of proxy given on March 6th, 2015;
8. Mr Brett Flowers, residing at 24 Ellesmere Road, KT11 3BJ, Weybridge, Surrey, United Kingdom ("BF"), hereby represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of proxy given in London (United Kingdom) on March 5th, 2015;
9. Mr Michael Shapiro, residing at 54 Stoke Road, Stoke D'Abernon, KT11 3BJ, Cobham, Surrey, United Kingdom ("MS"), hereby represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of proxy given in London (United Kingdom) on March 5th, 2015;
10. Mr Julian Oakland, residing at 85 Chelverton Road, SW15 1RW, London, United Kingdom ("JO"), hereby represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of proxy given in London (United Kingdom) on March 5th, 2015;
11. Mr Chris Mates, residing at 9441 Ridgeway Avenue, Evanston, 60203 Illinois, United States of America ("CM"), hereby represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of proxy given in Chicago (USA) on March 5th, 2015;
12. Mr Kurt Siepman, residing at 5049 North Wolcott Avenue, Chicago, 60640 Illinois, United States of America ("KS"), hereby represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of proxy given in Chicago (USA) on March 5th, 2015;
13. Mr Laurence Barnabas, residing at 110 Philbeach Gardens, London, SW5 9ET, United Kingdom ("LB"), hereby represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of proxy given in London (United Kingdom) on March 5th, 2015; and
14. Mr James Meldrum, residing at Chanctonbury House, Rectory Lane, Ashington, Pulborough, West Sussex, United Kingdom ("JM" and together with CS, GS, PJ, RL, MR, NP, TP, BF, MS, JO, CM, KS and LB being hereafter referred to as the "Shareholders"), hereby represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of proxy given in London (United Kingdom) on March 5th, 2015.

The said proxies, signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders declared that they are the shareholders of Liquid Capital Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by a deed enacted by Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on November 5th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 106 of January 19th, 2011 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.813 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 5th, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, represented as above mentioned, have been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To amend article 20 (p), second sentence of the articles of incorporation in order to reflect that a Manager situated in the United Kingdom may attend a meeting of the Board of Managers by telephone or other remote means provided that (notwithstanding his ability to appoint another Manager as his/her representative) he shall not in such circumstances be counted in the quorum.

2. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as above stated requested the undersigned notary to document the following resolution:

First and sole resolution

The Shareholders resolve to amend article 20 (p) of the articles of incorporation, which shall henceforth have the following wording:

" Art. 20. Meetings of the board of managers. p. No meeting of the Board of Managers shall ever be permitted to occur in the United Kingdom. A Manager situated in the United Kingdom may attend a meeting of the Board of Managers by telephone or other remote means provided that (notwithstanding his ability to appoint another Manager as his/her representative) he shall not in such circumstances be counted in the quorum."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present notarial act, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille quinze, le treize mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Chris Siepman, résidant au 285, Trinity Road, GBSW18 3SN, Londres, Royaume Uni ("CS"),
ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres (Royaume Uni) le 5 mars 2015;

2. Monsieur Gregg Siepman, résidant au 1821 North Mohawk Street, Chicago, Illinois, 60614, Etats-Unis d'Amérique ("GS"),

ici représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Chicago (Etats-Unis d'Amérique) le 5 mars 2015;

3. Monsieur Piers Jennings, résidant au 20 Nevinson Close, SW18 2TF, Londres, Royaume Uni ("PJ"),
ici représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Londres (Royaume Uni) le 5 mars 2015;

4. Monsieur Richard Lee, résidant au Salmonds Hall, Salmonds Grove, Ingrave, CM13 3RS, Brentwood, Essex, Royaume Uni ("RL"),

ici représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Londres (Royaume Uni) le 5 mars 2015;

5. Monsieur Michael Roh, résidant au 92 North Park Drive, Chicago, 60601 Illinois, Etats-Unis d'Amérique ("MR"), ici représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration Chicago (Etats-Unis d'Amérique) le 5 mars 2015

6. Monsieur Nick Park, résidant au 11 Hampson Avenue, Marouba New South Wales, Australie ("NP"), ici représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Sydney (Australie) le 6 mars 2015;

7. Monsieur Tim Plunkett, résidant au 70 Ritchard Avenue, 2034 Coogee, New South Wales, Australie ("TP"), ici représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 6 mars 2015;

8. Monsieur Brett Flowers, résidant au 24 Ellesmere Road, KT11 3BJ, Weybridge, Surrey, Royaume-Uni ("BF"), ici représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Londres (Royaume Uni) le 5 mars 2015;

9. Monsieur Michael Shapiro, résidant au 54 Stoke Road, Stoke D'Abernon, KT11 3BJ, Cobham, Surrey, Royaume-Uni ("MS"),

ici représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Londres (Royaume Uni) le 5 mars 2015;

10. Monsieur Julian Oakland, résidant au 85 Chelverton Road, SW15 1RW, Londres, Royaume-Uni ("JO"), ici représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Londres (Royaume Uni) le 5 mars 2015;

11. Monsieur Chris Mates, résidant au 9441 Ridgeway Avenue, Evanston, 60203 Illinois, Etats-Unis d'Amérique ("CM"), ici représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Chicago (Etats-Unis d'Amérique) le 5 mars 2015;

12. Monsieur Kurt Siepman, résidant au 5049 North Wolcott Avenue, Chicago, 60640 Illinois, Etats-Unis d'Amérique ("KS"),

ici représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Chicago (Etats-Unis d'Amérique) le 5 mars 2015;

13. Monsieur Laurence Barnabas, résidant au 110 Philbeach Gardens, London, SW5 9ET, United Kingdom ("LB"), ici représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Londres (Royaume Uni) le 5 mars 2015; et

14. Monsieur James Meldrum, résidant au Chanctonbury House, Rectory Lane, Ashington, Pulborough, West Sussex, United Kingdom ("JM" et ensemble avec CS, GS, PJ, RL, MR, NP, TP, BF, MS, JO, CM, KS et LB étant désignés ci-après comme les "Associés"),

ici représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Londres (Royaume Uni) le 5 mars 2015.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont déclaré qu'ils sont les associés de Liquid Capital Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, constituée comme une société à responsabilité limitée par un acte de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 5 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 106 du 19 janvier 2011, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.813 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 5 novembre 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 20 (p), deuxième phrase, des statuts de la Société afin de refléter le fait que un Gérant, se trouvant au Royaume-Uni, peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou autre moyen de communication à distance, sous réserve qu' (nonobstant sa capacité de désigner un autre Gérant comme son mandataire) en cette circonstance, il ne sera pas compté dans le quorum.

2. Divers.

Les parties comparantes, représentés comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Première et unique résolution

Les Associés décident, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 20 (p) des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 20. Réunions du conseil de gérance.** p. Il ne sera jamais permis à ce qu’une réunion du Conseil de Gérance se tienne au Royaume-Uni. Un Gérant, se trouvant au Royaume-Uni, peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou autre moyen de communication à distance, sous réserve qu’ (nonobstant sa capacité de désigner un autre Gérant comme son mandataire) en cette circonstance, il ne sera pas compté dans le quorum.”

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l’anglais, constate par les présentes qu’à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d’une traduction française et qu’en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 mars 2015. 2LAC/2015/6293. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015049311/183.

(150056601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Olmitara Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 165.266.

L’an deux mille quinze,

le vingt-quatre mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Tony GALLOPIN, coureur cycliste professionnel, né à Dourdan (France), le 24 mai 1988, demeurant au 9, rue de Pithiviers, F-91670 Angerville (France),

ici représenté par:

Monsieur Joël GALLOPIN, gérant de société, demeurant au 1, rue De Montreau-Villeneuve, F-91670 Angerville (France),

en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Angerville (France), le 23 mars 2015.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

I. Laquelle personne comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d’acter qu’elle-même, Monsieur Tony GALLOPIN est le seul et unique associé (l’«Associé») de la société «OLMITARA LUX S.à r.l.», une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société») avec un capital social souscrit de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12’500.- EUR) constituée suivant un acte notarié daté le 29 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 20 janvier 2012, sous le numéro 165 et page 7911 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 165 266. Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis sa date de création.

II. L’Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation des comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2014 et décharge pleine et entière aux gérants;

2. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d’un montant de neuf mille cinq cents euros (9’500.- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12’500.- EUR) à un montant de vingt-deux mille euros (22’000.- EUR) par l’émission de soixante-seize (76) nouvelles parts sociales d’une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune à souscrire et à libérer intégralement par l’Associé par apport et

conversion en capital d'une partie des résultats reportés réalisées par la Société à hauteur de neuf mille cinq cents euros (9'500.- EUR);

3. Conversion du capital social souscrit de la Société d'Euros (EUR) en Francs Suisses (CHF) et de convertir de même les cent soixante-dix-sept (176) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune en deux (200) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent francs suisses (100.- CHF), soit un capital social souscrit converti de vingt mille francs suisses (20'000.-CHF) et décision de réaffecter le capital social de la Société.

4. Fin du mandat des gérants et décharge;

5. Clôture de l'exercice social en cours à la date de transfert du siège et de l'ouverture d'un nouvel exercice à partir de cette date jusqu'au 31 décembre 2015;

6. Transfert du siège social de la Société en Suisse et fixation de la nouvelle adresse de son siège social au 4, avenue Reverdil, CH-1260 Nyon (Suisse);

7. Décision de changer la dénomination sociale de la Société en «Olmitara S.à r.l.»;

8. Décision d'adopter des statuts d'une société à responsabilité limitée conforme au droit suisse;

9. Nomination de Monsieur Tony GALLOPIN et de Monsieur Joël GALLOPIN en tant que gérants de la Société de droit suisse; et

10. Mandat individuel à la société «LUCOS COMPANY SERVICES, en abrégé LUCOS SERVICES», une société anonyme avec siège social au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg, section B numéro 55776) ainsi qu'à la société «International Tax Consult Nyon», avec siège social au 4, avenue Reverdil, CH-1260 Nyon (Suisse) pour accomplir toutes les démarches nécessaires au Luxembourg et en Suisse pour organiser et officialiser ce transfert;

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DECIDE d'approuver le bilan, les comptes profits et pertes et les annexes au bilan pour l'année sociale close au 31 décembre 2014 et de d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leur fonction jusqu'au 31 décembre 2014 et l'Associé déclare également que depuis la clôture des comptes au 31 décembre 2014, il n'y a pas eu de nouveaux mouvements comptables.

Deuxième résolution

L'Associé DECIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de neuf mille cinq cents euros (9'500.- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) à un montant de vingt-deux mille euros (22'000.- EUR) qui sera représenté par cent soixante-seize (176) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, par l'émission de soixante-seize (76) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune à souscrire et à libérer intégralement par lui, en sa qualité d'Associé, par apport et conversion en capital d'une partie des résultats reportés réalisées par la Société à hauteur de neuf mille cinq cents euros (9'500.- EUR).

La preuve de l'existence desdits résultats reportés se chiffrant au total à soixante et onze mille quatre cent trente-trois euros et trente-six cents (71'433,36 EUR) et leur libre conversion en capital social a été rapportée au notaire soussignée par le bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2014, présentement approuvé et par une attestation écrite de la comptabilité de la Société, confirmée par la gérance de cette dernière, en date du 17 mars 2015, mentionnant que lesdits réserves disponibles n'ont jusqu'à ce jour pas encore été entamées ni distribuées et peuvent être librement converties en capital social.

A la suite de quoi, il est décidé d'allouer le montant de NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (9'500.- EUR) au capital social souscrit de la Société et d'attribuer les soixante-seize (76) nouvelles parts sociales ainsi émises au seul souscripteur et seul Associé.

Troisième résolution

L'Associé DECIDE de convertir le capital social souscrit de la Société d'euros (EUR) en francs suisses (CHF), au taux d'application 1.- EUR = 1,0577 CHF, ce qui induit un capital social souscrit converti de vingt mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf virgule huit quatre huit cent francs suisses (20'799,8487 CHF) et de convertir de même les cent soixante-dix-sept (176) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune en deux (200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent francs suisses (100.- CHF) chacune et d'affecter le montant restant, soit sept cent quatre-vingt-dix-neuf virgule huit quatre huit sept francs suisses (799,8487 CHF) au compte «prime d'émission» de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé DECIDE de mettre fin au mandat des gérants actuels de Messieurs Tony GALLOPIN et Joël GALLOPIN, en raison du transfert du siège social et DECIDE de donner quitus auxdits gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'Associé DECIDE de transférer le siège social de la Société vers la Suisse et de fixer l'adresse du nouveau siège social de la Société au 4, avenue Reverdil, CH-1260 Nyon (Suisse).

Ce transfert se fait en pleine continuation de la personnalité morale de la Société et prend effet au jour des présentes résolutions.

Sixième résolution

L'Associé DECIDE de modifier la dénomination sociale de la Société, soumise désormais au droit suisse, en «Olmitara S.à r.l.».

Septième résolution

L'Associé DECIDE de clôturer l'exercice social en cours à la date de transfert du siège et de faire courir un nouvel exercice à partir de cette date jusqu'au 31 décembre 2015.

Huitième résolution

L'Associé DECIDE d'adopter les statuts suivants, suite au transfert du siège social, et qui seront ceux d'une société à responsabilité limitée de droit suisse:

«STATUTS

OLMITARA Sàrl

Société à responsabilité limitée ayant son siège à Nyon (VD)

Titre I^{er} . Raison sociale - But - Siège

Art. 1^{er} . Raison sociale. OLMITARA Sàrl Il existe une société à responsabilité limitée régie par les présents statuts (les "statuts") ainsi que, pour le surplus, par les dispositions du Code des obligations ("CO").

Art. 2. But. La société a pour but l'exploitation de la propriété individuelle, la prise de participation dans toutes sociétés, à l'exclusion des opérations prohibées par la LFAIE, l'acquisition, l'aliénation de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces ainsi que la gestion, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières en relation directe ou indirecte avec son but ou propres à le développer.

Elle peut accorder des prêts à ses associés ou à des tiers.

Art. 3. Siège. Le siège de la société est à Nyon (VD).

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 4. Capital social. Le capital social est de CHF 20'000.- (vingt mille francs).

Le capital social est divisé en deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent francs (CHF 100.-) chacune.

Art. 5. Parts sociales. La société peut émettre des parts sociales.

Les parts sociales sont munies de la signature d'un gérant. Cette signature peut être imprimée. Les parts sociales peuvent être remplacées par des certificats.

Art. 6. Registre des parts sociales. La société tient un registre des parts sociales. Le contenu du registre des parts sociales est réglé par la loi.

Art. 7. Transfert des parts sociales (cession conventionnelle). La cession de parts sociales requiert l'approbation de l'assemblée des associés. L'assemblée des associés peut refuser son approbation sans en indiquer les motifs.

Art. 8. Transfert des parts sociales (modes particuliers). L'acquisition de parts sociales par succession, par partage successoral, en vertu du régime matrimonial ou dans une procédure d'exécution forcée est réglée par la loi.

Art. 9. Devoir de fidélité et interdiction de faire concurrence. Les associés sont tenus à la sauvegarde du secret des affaires.

Les associés s'abstiennent de tout ce qui porte préjudice aux intérêts de la société. Ils ne peuvent en particulier gérer des affaires qui leur procureraient un avantage particulier et qui seraient préjudiciables au but de la société.

Les associés ne peuvent exercer d'activités qui font concurrence à la société.

Les associés peuvent, moyennant l'approbation écrite de tous les autres associés, exercer des activités qui violent le devoir de fidélité ou l'interdiction de faire concurrence.

Art. 10. Droit d'acquisition prioritaire. Si un associé aliène une ou plusieurs parts sociales, la société et les autres associés ont un droit d'acquisition prioritaire. Est considéré comme aliénation tout acte juridique de transfert, notamment tout apport en nature, vente, échange ou donation.

Saisi par un associé d'une requête d'approbation de transfert, le conseil des gérants la transmet aux autres associés, par lettre recommandée, en leur impartissant un délai de 30 jours pour exercer, également par lettre recommandée, leur droit d'acquisition. Le droit n'est valablement exercé que si l'acquisition porte sur toutes les parts sociales aliénées.

Si plusieurs associés se portent acquéreurs, les parts sociales aliénées sont réparties entre eux proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils possèdent. Si la répartition proportionnelle n'est pas possible pour la totalité des parts sociales aliénées, les parts sociales restantes sont reprises par la société.

Le prix d'achat est égal à la valeur réelle. Faute d'accord sur la valeur réelle, celle-ci est fixée par un expert agréé par les parties ou, à défaut d'accord à ce sujet, par le juge du siège de la société, aux frais de l'acquéreur.

Dès que le prix d'achat est déterminé de façon définitive, le conseil des gérants fixe aux acquéreurs un délai de 30 jours pour s'en acquitter. A défaut de paiement, tout acquéreur est présumé avoir renoncé à exercer son droit d'acquisition. Le cas échéant, une nouvelle répartition globale intervient entre les autres associés acquéreurs.

Le droit d'acquisition des associés prime celui de la société.

Il est mentionné sur les parts sociales ou sur les certificats qui en tiennent lieu.

Titre III. Organisation de la société

Art. 11. Organes. Les organes de la société sont:

- a) l'assemblée des associés (art. 12 ci-après);
- b) le(s) gérant(s) (art. 13 ci-après);
- c) dans la mesure requise par la loi ou les décisions prises, l'organe de révision (art. 14 ci-après).

Art. 12. Assemblée des associés. L'assemblée des associés est l'organe suprême de la société.

L'assemblée des associés confère les pouvoirs de gestion et de représentation à un ou plusieurs gérants.

L'assemblée des associés nomme le président des gérants.

Art. 13. Gérant(s). L'assemblée des associés nomme un ou plusieurs gérants, qui sont chargés de toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à l'assemblée des associés ou à l'organe de révision par la loi ou les statuts.

Le ou les gérants peuvent nommer des directeurs, des fondés de procuration et des mandataires commerciaux; de même, ils peuvent les révoquer.

Sauf disposition contraire des statuts, les prescriptions pertinentes de la loi sont applicables.

Art. 14. Révision. L'assemblée des associés élit un organe de révision.

Elle peut renoncer à l'élection d'un organe de révision lorsque:

- a) la société n'est pas assujettie au contrôle ordinaire;
- b) l'ensemble des associés y consent; et
- c) l'effectif de la société ne dépasse pas 10 emplois à plein temps en moyenne annuelle.

Lorsque les associés ont renoncé au contrôle restreint, cette renonciation est également valable les années qui suivent. Chaque associé a toutefois le droit d'exiger un contrôle restreint et l'élection d'un organe de révision au plus tard 10 jours avant l'assemblée des associés.

Pour le surplus, les dispositions légales relatives à la révision sont applicables.

Titre IV. Comptes annuels - Fonds de réserve

Art. 15. Exercice annuel. L'assemblée des associés fixe la date à laquelle les comptes sont arrêtés chaque année.

L'exercice social est de 12 mois, sauf exception due à un changement de date de clôture des comptes décidé par l'assemblée des associés.

Art. 16. Comptabilité et questions financières. La tenue de la comptabilité, du bilan et du compte de profits et pertes ainsi que l'utilisation du bénéfice et des réserves ont lieu conformément aux prescriptions légales applicables.

Titre V. Publications - Communication

Art. 17. Publications. Les publications de la société ont lieu dans la Feuille officielle suisse du commerce.

Art. 18. Communications. Sauf disposition particulière contraire, les communications de la société aux associés peuvent être adressées par n'importe quel moyen de transmission écrit ou imprimable (p. ex. courrier écrit, télécopie, courrier électronique).

La communication sera opérée à l'adresse figurant dans le registre des parts sociales et indiquée par l'associé ou ses ayants droit.

Titre VI. Dissolution et liquidation

Art. 19. Dissolution et liquidation. La dissolution et la liquidation de la société s'opèrent selon les dispositions légales applicables.»

Neuvième résolution

L'Associé DECIDE de nommer, suite au transfert du siège social de la Société vers la Suisse et de l'adoption de la forme sociale d'une société à responsabilité limitée de droit suisse, comme gérants de la Société, pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Tony GALLOPIN, coureur cycliste professionnel, né à Dourdan (France), le 24 mai 1988, demeurant au 9, rue de Pithiviers, F-91670 Angerville (France); et

(ii) Monsieur Joël GALLOPIN, gérant de société, né à Rambouillet (France), le 29 janvier 1955, demeurant au 1, rue De Montreau-Villeneuve, F-91670 Angerville (France).

Dixième résolution

L'Associé DECIDE de conférer mandat individuel, avec pouvoir de substitution, à la société «LUCOS COMPANY SERVICES, en abrégé LUCOS SERVICES», une société anonyme avec siège social au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg, section B numéro 55776) ainsi qu'à la société «International Tax Consult Nyon», avec siège social au 4, avenue Reverdil, CH-1260 Nyon (Suisse), afin d'accomplir toutes les formalités en vue du transfert du siège faisant l'objet des présentes résolutions et, après le transfert de la Société en Suisse, toutes les démarches nécessaires au Luxembourg et en Suisse, de quelque nature qu'elles soient, qui se rattachent, directement et indirectement, au transfert et à l'enregistrement de la Société en Suisse et au dépôt de ses statuts au Registre du Commerce compétent.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille euros.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante (l'«Associé») connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, ce même mandataire a signé avec Nous le notaire soussigné le présent acte.

Signé: J. GALLOPIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mars 2015. Relation: EAC/2015/6971. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015049406/219.

(150056465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Niam Core-Plus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.361.881,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.337.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of March;

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Niam Lux Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and which is registered with the trade and companies register under number B 169272, acting in its own name and on behalf of Niam Nordic Core-Plus, a fonds commun de placement existing under the law of Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

in its capacity as Sole Shareholder of Niam Core-Plus Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172337 (the "Company") and, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 19 October 2012, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 27 November 2012, number 2874, page 137934. The Articles have been amended the last time pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 26 September 2014, published in the Mémorial on 7 November 2014, number 3287, page 157739.

The Sole Shareholder is represented by Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert by virtue of one proxy given under private seal, which, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and represented as stated here above, hereby passes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand two hundred thirty-four euro (EUR 5,234.-) so as to raise it from its present amount of two million three hundred fifty-six thousand six hundred forty-seven euro (EUR 2,356,647.-) to two million three hundred sixty-one thousand eight hundred eighty-one euro (EUR 2,361,881.-) by the issue of five thousand two hundred thirty-four (5,234) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares being paid up by way of contribution in cash.

Subscription and Payment

Niam Lux Management S.à r.l., acting in its own name and on behalf of Niam Nordic Core-Plus, the Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares, fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of five hundred twenty-three thousand three hundred thirty-seven euro and twenty-six cents (EUR 523,337.26) of which the amount of five thousand two hundred thirty-four euro (EUR 5,234.-) is allocated to the share capital of the Company and the amount of five hundred eighteen thousand one hundred three euro and twenty-six cents (EUR 518,103.26) is allocated to the share premium account of the Company (the "Contribution in Cash").

The funds corresponding to the Contribution in Cash are now at the disposal of the Company, proof of which had been produced to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is fixed at two million three hundred sixty-one thousand eight hundred eighty-one euro (EUR 2,361,881.-) represented by two million three hundred sixty-one thousand eight hundred eighty-one (2,361,881) shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour de mars;

Par-devant, Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Niam Lux Management S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 169272, agissant pour son propre compte et au nom de Niam Nordic Core-Plus, un fonds commun de placement existant sous les lois de Luxembourg (l'"Associé Unique"),

en tant qu'Associé Unique de Niam Core-Plus Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172337 (la "Société") et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 octobre 2012, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 novembre 2012, numéro 2874, page 137934. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 septembre 2014, publié au Mémorial le 7 novembre 2014, numéro 3287, page 157739.

L'Associé Unique est représenté par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration qui a été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné et qui restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux mêmes formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique agissant en tant qu'associé unique de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée le cas échéant:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille deux cent trente-quatre euros (EUR 5.234,-) afin de porter son montant actuel de deux millions trois cent cinquante-six mille six cent quarante-sept euros (EUR 2.356.647,-) à deux millions trois cent soixante-et-un mille huit cent quatre-vingt-un euros (EUR 2.361.881,-) par l'émission de cinq mille deux cent trente-quatre (5.234) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ayant les droits et obligations définis dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales étant libérée au moyen d'un apport en numéraire.

Souscription et Paiement

Niam Lux Management S.à r.l., agissant pour son propre compte et au nom de Niam Nordic Core-Plus, Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent vingt-trois mille trois cent trente-sept euros et vingt-six cents (EUR 523.337,26) dont le montant de cinq mille deux cent trente-quatre euros (EUR 5.234,-) est alloué au capital social de la Société et le montant de cinq cent dix-huit mille cent trois euros et vingt-six cents (EUR 518.103,26) est alloué au compte de prime d'émission de la Société ("Apport en Numéraire").

Les fonds correspondant à cet Apport en Numéraire sont maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions trois cent soixante-et-un mille huit cent quatre-vingt-un euros (EUR 2.361.881,-) représenté par à deux millions trois cent soixante-et-un mille huit cent quatre-vingt-un (2.361.881) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés», et individuellement un "Associé"."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 26 mars 2015. Relation: DAC/2015/5251. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015049373/122.

(150056666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

BlueBay Direct Lending Fund II (Carried Interest) SLP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 195.748.

Excerpt of the limited partnership agreement (the "partnership agreement") of the partnership executed on 30 January 2015

1. Partners who are jointly and severally liable. Direct Lending Fund II General Partner S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Lu-

xembourg, with registered office at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.707 (the “General Partner”).

2. Name, Partnership’s purpose and registered office.

I. Name

“BlueBay Direct Lending Fund II (Carried Interest) SLP”, a special limited partnership (société en commandite spéciale).

II. Purpose

The Partnership will be formed to carry on the business of participating as a limited partner in Direct Lending Fund II SLP, a Luxembourg special limited partnership (société en commandite spéciale).

III. Registered Office

24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

IV. Financial Year

The financial year end of the Partnership will be on 31 December in each year.

3. Designation of the manager and their signing authority. Subject to the provisions of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended, and any delegation of its powers properly authorized under the Partnership Agreement, the business and affairs of the Partnership will be managed by the General Partner acting honestly, in good faith and in the best interest of the Partnership. Without limiting the generality of the foregoing, the General Partner will have the power and authority to do any act, take any proceeding, make any decision and execute and deliver any instrument, deed, agreement or document necessary for or incidental to carrying on the business of the Partnership.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commenced on 30 January 2015.

The Partnership will continue, unless otherwise terminated in accordance with the Partnership Agreement, until dissolved by the written agreement of the General Partner and the Limited Partners (as defined under the Partnership Agreement). For greater certainty, the admission, resignation, withdrawal or dissolution of any Partner will not dissolve the Partnership.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Extrait du contrat social (le “contrat”) de la société conclu le 30 janvier 2015

1. Associés solidairement responsables. Direct Lending Fund II General Partner S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.707 (l’«Associé Commandité»).

2. Dénomination, objet social de la Société et siège social.

I. Dénomination

“BlueBay Direct Lending Fund II (Carried Interest) SLP”, une société en commandite spéciale.

II. Objet social

La Société sera établie pour agir en tant qu’associé commanditaire de Direct Lending Fund II SLP, une société en commandite spéciale luxembourgeoise.

III. Siège social

24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

IV. Exercice Social

L’exercice social de la Société prend fin au 31 décembre de chaque année.

3. Désignation du gérant et de son pouvoir de signature. Sujette aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciale, telle que modifiée, et à toute délégation de pouvoir dûment autorisée par le Contrat, la conduite des affaires de la Société sera gérée par l’Associé Commandité agissant honnêtement, de bonne foi et dans les meilleurs intérêts de la Société. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, l’Associé Commandité a les pouvoirs et l’autorité d’accomplir tous les actes, toute mesure, prendre toute décision et exécuter et remettre tous les instruments, actes, conventions ou documents nécessaires ou afférents à la conduite des affaires de la Société.

4. Date à laquelle la Société commence et date à laquelle elle se termine. La Société a été créée le 30 janvier 2015.

La Société perdurera, sauf dissolution conforme au Contrat, jusqu’à sa dissolution par accord écrit de l’Associé Commandité et des Associés Commanditaires. Pour plus de certitude, l’admission, la démission, le retrait ou la dissolution de tout Associé ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

Référence de publication: 2015048993/62.

(150056588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

BGE Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 175.071.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 30 mars 2015 que:

- La démission de Monsieur Patrick MOINET, gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 13 février 2015, a été acceptée; et

- Madame Katia CAMBON, née le 24 mai 1972 à Le Raincy, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, a été nommée gérant de catégorie B de la Société avec effet au 13 février 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015049010/18.

(150056591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

CC Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9637 Bockholtz, 18, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 95.753.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2015049068/10.

(150056227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Hilsum SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 130.864.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue au siège social le 16 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pour mandat

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2015049215/14.

(150056746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Franklin Templeton Series II Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.818.

—
Les comptes annuels au 31 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015049161/10.

(150056981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.